



POLICY BRIEF

NOVEMBRE 2022

Punta del Este, Uruguay, 28 novembre - 2 décembre 2022

Dans le cadre de la 1ère session du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin

Traité International sur la Pollution Plastique

**Pour une approche systémique
à la hauteur de l'enjeu**



Du 28 novembre au 2 décembre prochain, le Comité intergouvernemental de négociation du Traité international sur la pollution plastique se réunira à Punta del Este, en Uruguay. Afin de préparer cette première étape de discussions, le Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ) a produit un document de synthèse sur l'état des connaissances sur ce sujet et esquissé quelques pistes stratégiques.

En sa qualité d'Observateur Spécial à l'ONU, la Fondation Tara Océan fait le point : que peut-on en retenir* ? Quelles attentes peuvent légitimement être énoncées quant aux objectifs du futur Traité ?

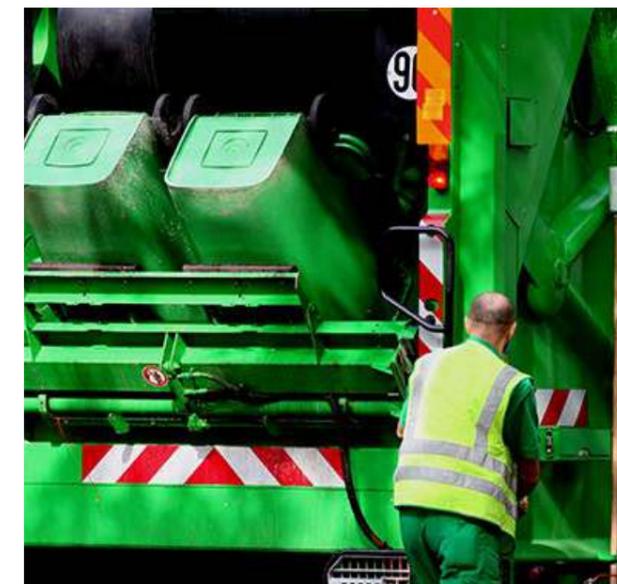
* L'ensemble des données chiffrées est issu du document «Intergovernmental negotiating committee to develop an international legally binding instrument on plastic pollution, including in the marine environment, First session, Punta del Este, Uruguay, 28 November - 2 December 2022, Item 4 of the provisional agenda, UNEP/PP/INC.1/7, Distr. : General, 13 September.

Production et consommation de plastiques, le constat dressé par le PNUE

La production globale de plastique a connu une augmentation exponentielle depuis les années 1950. Elle a doublé entre 2000 et 2019, passant de 234 millions de tonnes à 460 millions en 2019. Elle devrait encore, a minima, tripler d'ici 2060, si aucun changement n'est opéré. Ces projections d'augmentation présentent d'importantes variabilités entre les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les pays en développement. Néanmoins, il faut noter que les premiers devraient largement rester les principaux contributeurs à la pollution plastique globale. Ainsi, chaque habitant des pays de l'OCDE consommera, ainsi, 238 kg de plastiques en 2060, contre 77 kg pour les habitants des pays non membres OCDE.

Les polymères sont largement additivés de composants chimiques (plastifiants, agents de charges, colorants, retardateurs de flammes, etc.) qui permettent d'améliorer les caractéristiques des polymères. **Plus de 10 000 molécules chimiques sont utilisées actuellement et 99% de la production des polymères est basée sur des ressources fossiles.**

Le marché des plastiques est très majoritairement (86%) occupé par les thermoplastiques, des matières plastiques qui se ramollissent sous l'action de la chaleur et se durcissent en se refroidissant de manière réversible, essentiellement dans les secteurs de l'emballage (66%), suivis par le bâtiment, les transports et le secteur textile.



La collecte, le traitement et la valorisation des plastiques en fin de vie

Le Secrétariat du PNUE dresse le constat d'une économie des plastiques très largement linéaire, conduisant à la production massive de déchets non ou mal traités.

Actuellement, entre 60 et 99 millions de tonnes de déchets plastiques sont produits par an, un chiffre qui devrait être multiplié par 2,5 d'ici 2040. 46% des déchets plastiques sont enfouis en décharge, 17% incinérés, 22% abandonnés en milieu naturel. 15% sont collectés en vue d'être recyclés, mais seuls 9% le seraient réellement. La mégestion des déchets constitue la principale source de contamination de l'environnement par les plastiques.

« Les projections ne permettent pas d'imaginer une augmentation du taux de recyclage au-delà de 12% en 2060. »

Le Secrétariat du PNUE précise que bien que de nombreux plastiques soient théoriquement recyclables, seuls quelques-uns le sont dans les faits, sur certains territoires seulement. Des résultats qui ne devraient hélas guère évoluer puisque les projections ne permettent pas d'imaginer une augmentation du taux de recyclage au-delà de 12% en 2060. Enfin, sur la question du recyclage chimique, le PNUE indique qu'il s'agit d'un champ de recherche qui pourrait être intéressant face aux limites techniques du recyclage mécanique. Il doit cependant faire la démonstration de sa plus-value environnementale au regard de ses coûts énergétiques, des matières toxiques mises en œuvres et des co-produits potentiellement générés. **La solution du recyclage chimique ne peut donc être retenue comme solution mobilisable du fait de son manque de maturité industrielle et de l'impossibilité d'en déduire une viabilité économique.**

L'impact sur l'environnement et la santé humaine

On estime à 31 millions de tonnes annuelles la quantité de déchets plastiques qui contaminent les écosystèmes terrestres, à 20 millions de tonnes les écosystèmes aquatiques et à 11 millions de tonnes l'Océan. Enfin, l'incinération des déchets plastiques à ciel ouvert concerne 49 millions de tonnes. Ces chiffres demeurent des estimations mais devraient, au regard des projections de production des matières plastiques, être multipliés par plus de 2,5 dans les 20 prochaines années. En 2040, la quantité de déchets plastiques qui atteindra les océans est estimée à une trentaine de millions de tonnes par an.

« En 2040, la quantité de déchets plastiques qui atteindra les océans est estimée à une trentaine de millions de tonnes par an. »



88% des déchets plastiques trouvés dans l'environnement sont sous forme macro-déchets, c'est-à-dire supérieur à 5 millimètres. La source est très majoritairement liée au dysfonctionnement du traitement des déchets. Le PNUE indique que les plastiques utilisés par les secteurs de la pêche et de l'agriculture doivent faire l'objet d'une surveillance particulière, du fait d'un risque de fuite dans nature plus important. Enfin, la question des micro-plastiques (moins de 5 millimètres) est soulignée comme étant un des points de surveillance majeure.

Le Secrétariat du PNUE pointe la complexité des impacts sur l'environnement. Aujourd'hui, l'ensemble de la planète est concerné, de l'atmosphère aux plus profonds planchers océaniques! Il est question de l'altération directe du fonctionnement des écosystèmes et des conséquences sur la production de biomasse ou la dégradation des grands cycles naturels. Mais aussi de **conséquences plus rarement évoquées comme la contribution majeure de la production plastique au réchauffement climatique. Cette dernière est estimée aujourd'hui à 3,4% des émissions globales et devraient quadrupler, atteignant 15% en 2050.** On peut également mentionner les conséquences de l'usage des hydrofluorocarbones (HFC), additifs délétères pour la couche d'ozone. En conclusion, on notera que les plastiques sont au cœur de l'ensemble des problématiques environnementales (biodiversité, climat, toxicité, etc.) et que leur présence dans l'environnement, en altérant les capacités de résilience des écosystèmes, pourrait largement accélérer les changements les plus préoccupants.

Les plastiques portent, en conséquence, des menaces pour l'humanité. Ils altèrent ses ressources alimentaires et dégradent son cadre de vie. Ils constituent, en outre, des menaces sérieuses pour la santé humaine, à chaque étape de leurs cycles de vie. Cela concerne les acteurs de la production, exposés aux polymères et leurs additifs dans les phases industrielles, ceux des secteurs formels et informels du traitement des déchets, jusqu'à l'ensemble de la population concernée par une exposition permanente aux micro et nano particules présentes dans l'air, l'eau et l'alimentation. Pour mémoire, la production de plastique implique plus de 10 000 additifs chimiques dont un quart constitue une menace pour la santé humaine. Enfin, des études pointent du doigt le rôle des micro-particules plastiques dans la circulation d'agents pathogènes.

Les solutions évoquées par le PNUE

Sans surprise, le PNUE évoque l'économie circulaire comme une piste majeure d'amélioration de la situation. Une approche qui doit être basée sur une analyse de cycle de vie des plastiques. Analyse impérativement exhaustive, depuis les coûts environnementaux de l'extraction pétrolière jusqu'à ceux de l'élimination des déchets, intégrant une évaluation réaliste des risques de fuite dans l'environnement de chaque étape. L'économie circulaire implique la réduction et donc l'élimination et la substitution des objets plastiques non indispensables, ainsi que l'élimination ou la substitution des polymères et additifs les plus problématiques. Elle implique l'amélioration du ré-emploi et du recyclage, sur la base de solutions technologiques opérationnelles dès aujourd'hui. **Le PNUE insiste sur deux points capitaux, l'impérieuse nécessité d'améliorer la collecte, afin d'éviter les fuites dans l'environnement et la complémentarité entre approches réglementaires et démarches volontaires des entreprises, les États devant être garants de la bonne atteinte des objectifs de réduction des pollutions, y compris par la contrainte, lorsque le marché n'y parvient pas.**



Quelles attentes la Fondation Tara Océan formule-t-elle vis-à-vis des négociations de Punta del Este ?

La Fondation Tara Océan porte les recommandations suivantes pour les négociations à venir sur la mise en place du futur Traité :

1. Établir des définitions officielles des termes clé comme “plastiques”, “recyclables”, “recyclés”

Dans son document, le PNUE pointe les enjeux liés à la terminologie et au reporting. Si quelques définitions sont esquissées elles demeurent très insuffisantes. Des termes fondamentaux comme “plastiques”, “recyclables”, “recyclés”, etc. restent sans définition officielle, ce qui pourrait largement altérer la portée du texte final.

2. Demander aux Etats d'établir des rapports de suivi sur les mises en marché des matières plastiques

La Fondation Tara Océan émet le souhait que le futur Traité impose aux Etats un rapport de suivi, non seulement sur le traitement des déchets, mais également sur les mises en marché, sous forme par exemple d'un registre de déclarations. Cet outil permettrait une meilleure connaissance des volumes et typologies de plastiques et, par comparaison avec les chiffres du recyclage, aiderait à cibler les plastiques non encore identifiés comme sources de pollution de l'environnement.

3. RÉDUCTION : Chiffrer un objectif commun et établir un calendrier opérationnel pour l'atteindre

La Fondation Tara Océan se réjouit de l'approche “Economie circulaire” promue par le PNUE et se félicite de voir qu'elle implique bien Réduction, Ré-emploi et Recyclage. Mais l'efficacité de cette approche se mesurera au respect de la hiérarchie de valeur des 3R. Face à une production de plastique qui pourrait être multipliée par trois dans les quarante prochaines années, un Traité international qui ne se fixerait pas des objectifs précis de limitation de la production ne serait tout simplement pas crédible. L'objectif de réduction doit donc clairement être chiffré, avec un calendrier opérationnel établi. La définition des objets “non-indispensables” doit être affinée, celles des polymères et des additifs problématiques doit être établie.

4. RE-EMPLOI : promouvoir des approches combinées d'éco-conception et de réglementation pour augmenter les durées d'utilisation

Sur le ré-emploi la Fondation Tara Océan invite les négociateurs à se pencher particulièrement sur l'accroissement de la durée de vie des objets impliquant les plastiques les plus complexes et problématiques en promouvant des approches combinées d'éco-conception et d'encadrement réglementaire pour augmenter les durées d'utilisation garanties pour l'utilisateur.

5. RECYCLAGE : intégrer une évaluation des bénéfices - risques environnementaux

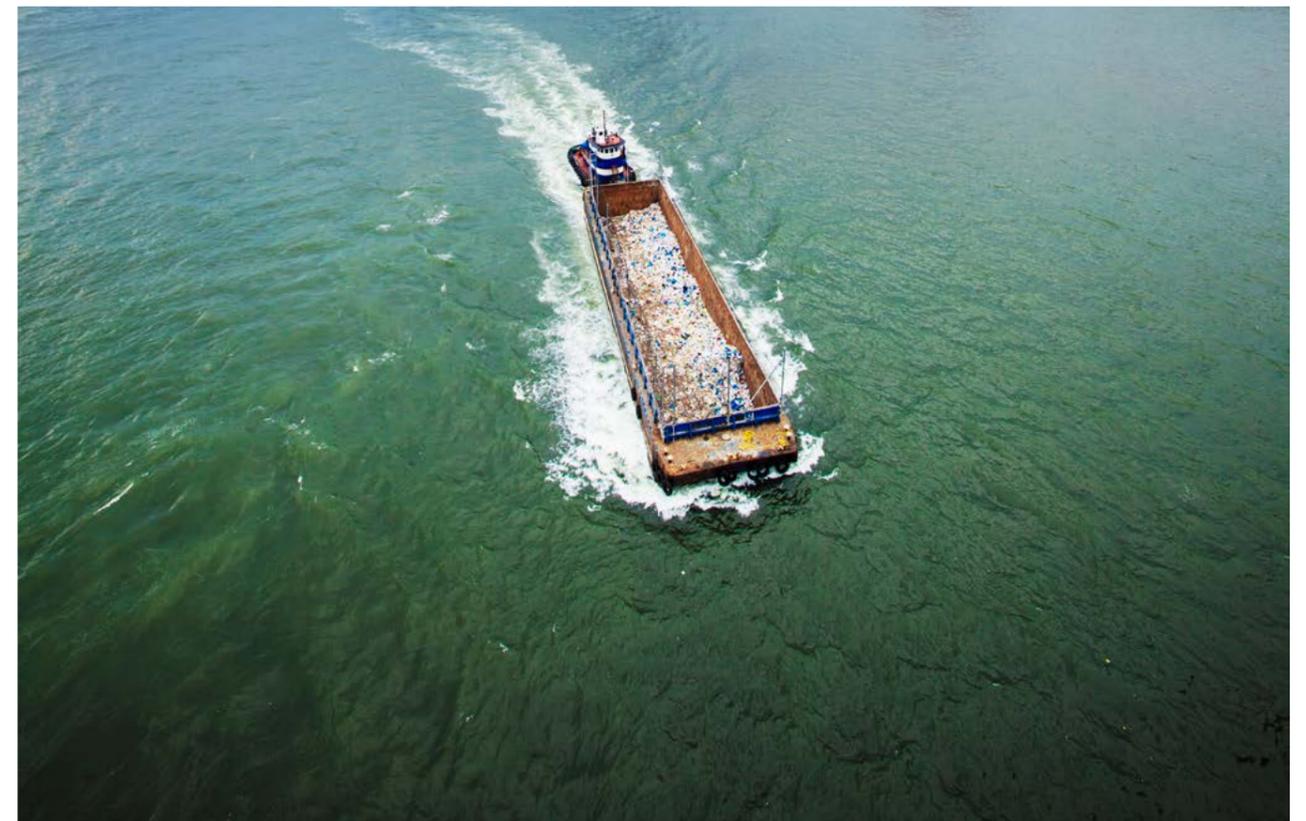
En matière de recyclage, la Fondation Tara Océan souligne que la stratégie à adopter doit intégrer une évaluation des bénéfices - risques environnementaux du recyclage. Elle ne peut, en outre, qu'impliquer des technologies et dispositifs industriels opérationnels, à date et à l'échelle et prendre en compte les difficultés inhérentes au recyclage des polymères artificiels (dégradation des propriétés de la matière, compétitivité économique, etc.)

6. Explorer l'idée d'un modèle globalisé de responsabilité élargie du producteur

Pour la Fondation Tara Océan, il est impérieux de traiter la question de la prise en charge financière des coûts de traitement des plastiques en fin de vie. Ce point pourrait rapidement devenir une pierre d'achoppement pour le futur traité et les questions de responsabilité et de solidarité enliser les négociations. Pour l'éviter, la FTO invite les négociateurs à explorer l'idée d'un modèle globalisé de responsabilité élargie du producteur. Il pourrait s'inspirer des REP occidentales en s'attachant à dépasser leurs limites et prenant en compte l'ensemble des coûts de collectes, tri et traitement de tous les déchets, y compris ceux abandonnés.

7. Articuler le futur traité avec les textes internationaux existants

Les négociations ne devront pas omettre l'articulation du Traité avec les textes existants, en particulier les accords commerciaux et la convention de Bâle, cette dernière portant en germe certains éléments de réponse sur le traitement des déchets plastiques.



CONTACT

Henri Bourgeois Costa

Directeur des affaires publiques · Mission économie circulaire

henri@fondationtaraocean.org

**Fondation Tara Océan
8, rue de Prague - 75012 PARIS**

www.fondationtaraocean.org

